

Adresse de la société populaire de Mont-Mamet (Gard) qui remercie la Convention pour le représentant Borie, envoyé dans le département, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mont-Mamet (Gard) qui remercie la Convention pour le représentant Borie, envoyé dans le département, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 424;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25884_t1_0424_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de correspondance (1).

13

La municipalité et la société populaire de la Motte, district de Sisteron, département des Basses-Alpes, félicitent la Convention, l'invitent à rester à son poste, et lui demandent une des trois maisons nationales situées en cette commune, pour y placer une école publique, une caserne, la société populaire et la municipalité.

Mention honorable et renvoi au comité des domaines (2).

14

La société populaire de Mont-Mamet, district de Sommières, département du Gard, témoigne sa reconnaissance à la Convention d'avoir envoyé dans le département le représentant du peuple Borie; elle félicite la Convention sur les mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer et punir les traîtres et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Mont-Mamet, s.d.*] (4).

« Législateurs,

Nous nous félicitons du progrès rapide qu'a fait la présence du citoyen Borie votre collègue dans notre département, par l'abolition du fanatisme et du féodalisme; tous les sans-culottes doivent vous avoir comme nous témoigné combien sa présence nous est chère. Veuillez bien nous le laisser pour quelque tems, en satisfaisant à nos vœux, vous faites le bonheur du département.

Représentans, vous avez encore déjoué une faction qui cherchait à ébranler vos travaux immortels: mais votre courage et votre surveillance active à découvrir les manœuvres perfides de ses infâmes fédéralistes aristocrates ou fanatiques les a fait succomber sous la hache des loix. Législateurs, nous vous invitons de nouveau à rester à votre poste jusqu'à ce que la République soit entièrement consolidée. »

J. COLOMB (*présid.*), CABANIS (*secrét.*) [et 1 signature illisible.]

15

La société populaire de Mère-Libre (ci-devant Sainte-Mère-Eglise), district de Carentan,

(1) P.V., XLI, 57.

(2) P.V., XLI, 57.

(3) P.V., XLI, 57.

(4) D III 344. Doss. Borie.

département de la Manche, témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance sur le décret du 18 floréal, l'invite à rester à son poste, et lui annonce qu'elle offre à la patrie un cavalier jacobin, armé et équipé, 113 chemises, 4 paires de bas, 186 liv. en assignats, et 24 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

16

Les administrateurs du district de Quinze (2) annoncent à la Convention qu'un bien émigré, estimé 65,907 liv. a été, le 22 prairial, vendu 189,800 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

17

L'agent national du district d'Uzerche (4) annonce qu'il a été vendu dans ce district jusqu'au 30 prairial, pour 1,424,320 liv. de biens d'émigrés, qui n'avoient été estimés que 947,759 liv. 10 sols.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

18

L'agent national près le district de Sens, annonce qu'une partie des biens des nommés Rosset et Massé Saint-Martin, estimée 36,955 liv. a été vendue 73,490 liv.; il en reste encore, dit il, pour près de 5,000,000; ces biens conviennent mieux à des républicains qu'à des scélérats qui ont si lâchement abandonné leur patrie.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (6).

19

L'agent national du district de Provins (7) annonce que 200 articles de biens d'émigrés,

(1) P.V., XLI, 57. Bⁱⁿ, 21 mess. (2^e suppl^t).

(2) Doubs.

(3) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XLI, 297.

(4) Corrèze.

(5) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); mentionné par M.U., XLI, 297.

(6) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XLI, 297.

(7) Seine et Marne.